

Lash, \$2,000; l'honorable F. Nichol, \$2,000; R. M. Horne-Payne, \$2,000; l'honorable L. H. W. Richardson, \$2,000; W. J. Christie, \$2,000; W. K. George, \$2,000; British Empire Trust Company, \$324,000; J. Aird et H. E. F. Jones en fiducie, \$1,000,000; Mackenzie et Mann, \$58,614,000. Le tout forme un total de cent millions.

Voilà probablement la raison pour laquelle on veut acheter le Nord-Canadien et en même temps rembourser à ses actionnaires une somme de \$100,000,000. Sera-ce aussi pour sauver de la banqueroute la Canadian Bank of Commerce, qu'on dit être responsable de toutes les obligations du Canadien-Nord depuis son existence?

Je dis donc que je suis en bonne compagnie, quand je m'objecte à la passation de cette loi, en citant ce groupe de hauts financiers de Montréal. Mais il n'y a pas que la province de Québec, cette province qu'on s'est plu à vilipender dans cette Chambre depuis le commencement de cette session, il n'y a pas que ces mauvais Montréalais et ces mauvais Québécois qui protestent contre la conduite inique du Gouvernement. Il y a aussi la Single Tax Association de Toronto. Est-ce que cette association d'hommes d'affaires de Toronto appuie ou condamne le projet de sir Thomas White?

Je tiens à insérer dans les colonnes du *hansard* la résolution que la Single Tax Association a adoptée le 23 août dernier:

"Attendu que le chemin de fer Nord-Canadien a été presque entièrement construit et supporté par les deniers publics, sous la forme de bonis, allocations et prêts, y compris les prêts faits par le Gouvernement fédéral;

"Attendu que le Gouvernement fédéral projette maintenant de s'emparer du chemin et d'en prendre les responsabilités se chiffant à environ \$350,000,000 et de payer à MM. Mackenzie et Mann, le montant des actions qu'ils détiennent encore;

"Attendu que le Gouvernement fédéral a déjà prêté à cette compagnie un montant de \$45,000,000, recevant comme garanties collatérales des obligations représentant 45 p. 100 du capital, bien que ces actions ne représentent aucun placement capital et n'auront aucune valeur tant que le chemin de fer ne sera pas devenu un succès financier, ce qu'il n'est pas,

"Pour ces motifs, les soussignés désirent protester énergiquement contre l'achat d'un chemin de fer en faillite, au prix d'une entreprise solvable et contre tout paiement pour les actions communes de la compagnie; et nous insistons pour que, si le Gouvernement, qui est créancier pour plusieurs millions de piastres, juge nécessaire de faire de nouveaux prêts dans le but de protéger ses réclamations contre la compagnie, sauvegarde l'intérêt du public dont il est l'agent, en s'emparant de l'actif de la compagnie sans paiement additionnel aux promoteurs qui, comme le fait est bien connu, ont déjà réalisé d'énormes profits dans l'organisation et la construction de la route, et se sont amplement rémunérés pour tout argent ou temps qu'ils ont pu dépenser."

Eh bien, le Gouvernement va-t-il rester sourd à ces protestations légitimes, sévères et sérieuses de la part de deux associations, de deux groupes d'hommes qui représentent les capitaux les plus élevés dans tout le Dominion, de Toronto et Montréal, quand ces protestations viennent de la part d'amis du Gouvernement? Lorsqu'ils le mettent en garde, va-t-il rester sourd à l'idée que ces gens représentent l'idée du peuple, ou va-t-il simplement profiter de sa majorité abusive, pour favoriser les actionnaires intéressés dans cette compagnie en défalcation et en déconfiture, et en même temps racheter ses actions, probablement dans le but de se pourvoir d'un fonds électoral, en vue d'élections générales qui approchent, et dont le Gouvernement craint évidemment le résultat.

Monsieur le président, je dis que cette loi a été inique dans sa conception, parce qu'elle est contraire à la foi jurée. On dirait que depuis quelque temps nous vivons en Russie ou, plutôt, que nous vivons à Berlin. On croirait que nous sommes dirigés, gouvernés par un gouvernement boche.

Est-ce que le Gouvernement, par la bouche de son premier ministre, le 8 février 1916, lorsqu'il a proposé la résolution demandant la prorogation du terme légal du Parlement, est-ce qu'il n'a pas été compris qu'aucune mesure ne serait présentée autre que celle qui résulterait de questions de guerre et qui impliquerait une nécessité pour mener à bonne fin cette guerre et aider la cause des alliés?

Le 8 février 1916, je lis, à la page 646 du *hansard* français, ce qui suit:

A mon retour d'Angleterre, pénétré de cette idée, j'ai cherché une occasion de conférer avec mon très honorable ami, le chef de la gauche, dès que cela lui serait possible, après une maladie dont il souffrait malheureusement à cette époque. J'ai eu avec lui une consultation, le 14 octobre, et une autre le 2 novembre. Il s'est fait un échange de correspondance entre nous et il fut convenu qu'il était inutile pour le moment d'en faire part à la Chambre ou au pays. Généralement parlant, la discussion qui eut lieu entre mon très honorable ami et moi portait sur l'opportunité d'une prolongation pour un an après la paix ou pour une année absolument, sur une élection générale à éviter pendant la guerre; sur le projet de ne contester aucune élection partielle dans l'intervalle, chaque parti devant retenir les sièges qu'il détient en ce moment ou qu'il détenait avant la prorogation....

Ce doit être sans doute à cause de cette promesse que le Gouvernement s'est empressé de remplir, au Sénat, des vacances créées par le décès de quelques sénateurs?

Et il ajoute:

sur la suspension des luttes de parti durant une guerre qui manifestement menace l'existence de l'empire et, en dernier lieu, sur les mesures législatives restreintes aux questions